

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 28

5 janvier 2016

### SOMMAIRE

Anfa II France S.à.r.l. ....	1310	Escher Parkhaus Sàrl .....	1342
BBB Industries Lux Holdings S.à r.l. ....	1298	ESI Group S.A. ....	1342
CA CRÉE Sàrl .....	1332	EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation .....	1343
Caledonian International Investments Compa- ny S.A. ....	1332	F&B International S.A. ....	1342
Casual Dining Group .....	1322	F&B International S.A. ....	1343
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. ....	1332	Financière Balan S.A. ....	1343
Centro Europa Immobilière S.à r.l. ....	1333	Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A. ....	1344
Clickbus Holding I S.à r.l. ....	1332	Finnshop S.à.r.l. ....	1343
CMH Participations S.A. ....	1333	Gexin Fund I S.C.A. ....	1344
CORPORE + SANO Benelux S.A. ....	1333	Gusto S.à r.l. ....	1334
CP Partners S.A. ....	1334	IHV Invest Sàrl .....	1333
CPR Invest A.G. ....	1334	Imcom S.à r.l. ....	1341
Daviger S.à r.l. ....	1341	JB Finco (Luxembourg) S.à r.l. ....	1343
De Fidderer G.m.b.H. ....	1334	Kochco International S.A. ....	1344
Durance SA .....	1334	Paw Luxco S.à r.l. ....	1327
EDF Sky EuroCore S.à r.l. ....	1342	PCC Luxembourg holdings S.C.S. ....	1317
Elcon Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	1341	PC-FIX S.à r.l. ....	1344
Elvoline S.à r.l. ....	1322	PK LUX S.à r.l. ....	1344
Entversalux S.à.r.l. ....	1342	SFIB S.A. ....	1341
EPX International S.A. ....	1342		

**BBB Industries Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 175.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.123.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Appeared:

BBB Investment Holdings, L.P., an exempted limited partnership established and registered under the laws of the Cayman Islands with its registered office c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number QH-76944 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney under private seal, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

1. The Sole Shareholder holds all of the shares of BBB Industries Lux Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.123 (the "Company"). The Company was incorporated on 26 November 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 10 of 2 January 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3324 of 10 November 2014.

2. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(a) Conversion of the existing two million fifty-four thousand seven hundred fifty (2,054,750) shares of the Company with a nominal value of one cent (USD 0.01) each into one hundred seventy-five million (175,000,000) class A shares of the Company ("Class A Shares") and thirty million four hundred seventy-five thousand (30,475,000) class B shares of the Company ("Class B Shares"), each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001).

(b) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand four hundred fifty-two point fifty United States Dollars (USD 154,452.50), in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand five hundred forty-seven point fifty United States Dollars (USD 20,547.50) to one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.00) by way of the issuance of one hundred forty-four million five hundred twenty-five thousand (144,525,000) new Class B Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) class C shares of the Company (the "Class C Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class D shares of the Company (the "Class D Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class E shares of the Company (the "Class E Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class F shares of the Company (the "Class F Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class G shares of the Company (the "Class G Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class H shares of the Company (the "Class H Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class I shares of the Company (the "Class I Shares"), and one hundred seventy-five million (175,000,000) class J shares of the Company (the "Class J Shares"), each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001) (together the "New Shares");

(c) Subscription to and payment in full of the New Shares together with share premium by way of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in the amount of forty-nine million three hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-two point zero one United States Dollars (USD 49,329,572.01);

(d) Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles"), without amendment of the corporate object of the Company; and

(e) Miscellaneous.

(f) The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing two million fifty-four thousand seven hundred fifty (2,054,750) shares of the Company with a nominal value of one cent (USD 0.01) each into (i) one hundred seventy-five million

(175,000,000) Class A Shares and (ii) thirty million four hundred seventy-five thousand (30,475,000) Class B Shares, each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand four hundred fifty-two point fifty United States Dollars (USD 154,452.50), in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand five hundred forty-seven point fifty United States Dollars (USD 20,547.50) to one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) by way of the issuance of the New Shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and their full payment as follows:

The Sole Shareholder hereby subscribes to the one hundred forty-four million five hundred twenty-five thousand (144,525,000) new Class B Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class C Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class D Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class E Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class F Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class G Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class H Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class I Shares, and one hundred seventy-five million (175,000,000) Class J Shares, each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001) and fully pays them up together with a share premium of forty-nine million one hundred seventy-five thousand one hundred nineteen point fifty-one United States Dollars (USD 49,175,119.51) by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of forty-nine million three hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-two point zero one United States Dollars (USD 49,329,572.01) (the "Receivable").

The Contribution in Kind is valued in total at forty-nine million three hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-two point zero one United States Dollars (USD 49,329,572.01) as at the date hereof.

The Sole Shareholder further declared that (i) it is the sole owner of the Receivable and has the power to dispose of the Receivable, (ii) there exist no impediments whatsoever to the free transferability and contribution of the Receivable to the Company and (iii) that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of the existence and valuation of the Contribution in Kind has been given to the notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, without amendment of the corporate object of the Company, so that the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Legal form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to the Company, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

2.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Corporate name.** The Company will have the name "BBB Industries Lux Holdings S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office and branches.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital.**

6.1 The share subscribed capital is fixed at one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.00) represented by:

- (a) one hundred seventy-five million (175,000,000) class A shares (the "Class A Shares");
  - (b) one hundred seventy-five million (175,000,000) class B shares (the "Class B Shares");
  - (c) one hundred seventy-five million (175,000,000) class C shares (the "Class C Shares");
  - (d) one hundred seventy-five million (175,000,000) class D shares (the "Class D Shares");
  - (e) one hundred seventy-five million (175,000,000) class E shares (the "Class E Shares");
  - (f) one hundred seventy-five million (175,000,000) class F shares (the "Class F Shares");
  - (g) one hundred seventy-five million (175,000,000) class G shares (the "Class G Shares");
  - (h) one hundred seventy-five million (175,000,000) class H shares (the "Class H Shares");
  - (i) one hundred seventy-five million (175,000,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
  - (j) one hundred seventy-five million (175,000,000) class J shares (the "Class J Shares");
- each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001) and fully paid up.

6.2 The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the "Shares", each being a "Share".

6.3 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

6.4 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 8 to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

6.5 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution. The amount of the capital contribution account 115 may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 8 to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 7. Share capital increase.** The share capital may be increased by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 13, provided that:

(a) any increase of the share capital (a) shall be made proportionately within the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares;

(b) any subdivision of a class of Shares into new classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Shares; and

(c) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of Shares must result in each shareholder of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Shares.

#### **Art. 8. Share capital reductions and share redemptions.**

8.1 In the course of any given financial year, the Company, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 13, may reduce the share capital of the Company by authorizing the Board to repurchase and cancel any class of Shares at the Repurchase Price.

8.2 The repurchase and cancellation of any class of Shares in accordance with this article 8 is permitted provided that (i) a class of Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares and (ii) such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

#### **Art. 9. Shares.**

9.1 Towards the Company, Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company

9.2 In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable.

9.3 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 11. Managers.**

11.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

11.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

11.3 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

11.4 The Board can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by Board in the delegation of authority.

**Art. 12. Corporate governance.**

12.1 In case of several managers, the Company is managed by the Board which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

12.2 The Board shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

12.4 No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board.

12.5 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7 The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.8 In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

**Art. 13. Shareholders.**

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15. Annual accounts.**

15.1 Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Auditors.**

16.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

16.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the General Meeting, as the case may be.

**Art. 17. Allocation of results.**

17.1 From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to a legal reserve (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as the Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the Legal Reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 After allocation to the Legal Reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend.

17.3 In any year in which the General Meeting resolves to make a dividend distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then

(b) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then

(c) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then

(d) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

(e) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

(f) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

(g) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

(h) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

(i) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, and then

(j) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

17.4 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 8 at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

**Art. 18. Interim dividends.**

18.1 The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with article 18.

18.2 The Board has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at his or her sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

18.3 The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to the Legal Reserve.

18.4 The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with article 18.

18.5 Dividends may be paid in United States Dollars or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

18.6 Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

**Art. 19. Liquidation.**

19.1 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the General Meeting who shall determine their powers and remuneration.

19.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

**Art. 20. General.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

**Art. 21. Definitions.**

"Articles" has the meaning given to it in article 1;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (a) any losses (including carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles

"Board" means the board of managers of the Company;

"Class A Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class B Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class C Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class D Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class E Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class F Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class G Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class H Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class I Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Class J Shares" has the meaning given to it in article 6.1;

"Company" has the meaning given to it in article 1;

"General Meeting" means the general meeting of the shareholders of the Company;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares;

"Law" has the meaning given to it in article 1;

"Legal Reserve" has the meaning given to it in article 17.1;

"Repurchase Price" means the price determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and which shall not exceed the Available Amount; and

"Shares" has the meaning given to it in article 6.2."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand eight hundred euros (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,  
par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

BBB Investment Holdings, L.P., un exempted limited partnership constitué et enregistré selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, et immatriculé auprès du Registre des Exempted Limited Partnership sous le numéro QH-76944 (l' "Associé Unique"),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de BBB Industries Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.123 (la "Société"). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 2 janvier 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 septembre 2014, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3324 du 10 novembre 2014.

2. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(a) Conversion des deux millions cinquante-quatre mille sept cent cinquante (2.054.750) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune en cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie A de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie A") et trente millions quatre cent soixante-quinze mille (30.475.000) parts sociales de catégorie B de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie B"), chacune avec une valeur nominale d'un centième d'un cent (USD 0,0001);

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-deux dollars américains et cinquante cents (USD 154.452,50) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille cinq cent quarante-sept virgule cinquante dollars américains (USD 20.547,50) au montant de cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,00) par l'émission de cent quarante-quatre millions cinq cent vingt-cinq mille (144.525.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie C de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie C"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie D de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie D"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie E de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie E"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie F de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie F"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie G de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie G"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie H de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie H"), de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie I de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie I") et de cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie J de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune avec une valeur nominale d'un centième d'un cent (USD 0,0001) (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales");

(c) Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales ensemble avec une prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quarante-neuf millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-douze dollars américains et un cent (USD 49.329.572,01);

(d) Refonte intégrale des statuts de la Société (les "Statuts") sans modifier l'objet social de la Société; et

(e) Divers.

(f) L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les deux millions cinquante-quatre mille sept cent cinquante (2.054.750) parts sociales de la Société actuellement émises en (i) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie A et (ii) trente millions quatre cent soixante-quinze mille (30.475.000) Parts Sociales de Catégorie B, chacune avec une valeur nominale d'un centième d'un cent (USD 0,0001).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-deux dollars américains et cinquante cents (USD 154.452,50) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille cinq cent quarante-sept virgule cinquante dollars américains (USD 20.547,50) au montant de cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,00) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare accepter et enregistrer les souscriptions des Nouvelles Parts Sociales suivantes et leur libération intégrale de la façon suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire aux cent quarante-quatre millions cinq cent vingt-cinq mille (144.525.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et cent soixante-quinze millions (175.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, chacune avec une valeur nominale d'un centième d'un cent (USD 0,0001), et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions cent soixante-quinze mille cent dix-neuf dollars américains et cinquante-et-un cents (USD 49.175.119,51) au moyen d'un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quarante-neuf millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-douze dollars américains et un cent (USD 49.329.572,01) (la "Créance").

L'Apport en Nature est au total évalué à quarante-neuf millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-douze dollars américains et un cent (USD 49.329.572,01) à la date d'aujourd'hui.

L'Associé Unique déclara ensuite (i) qu'il est le seul propriétaire de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, (ii) qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition et apport de la Créance à la Société et (iii) que des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Preuve de l'existence et de l'évaluation de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les Statuts, sans modifier l'objet social de la Société, de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme légale.** Il est constitué une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

2.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination "BBB Industries Lux Holdings S.à r.l."

**Art. 5. Siège social et succursales.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze millions de dollars américains (USD 175.000.000,00) représenté par:

- (a) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
  - (b) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
  - (c) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
  - (d) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
  - (e) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
  - (f) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
  - (g) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
  - (h) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
  - (i) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
  - (j) cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- chacune avec une valeur nominale d'un centième d'un cent (USD 0,0001).

6.2 Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J forment ensemble les "Parts Sociales", chacune étant une "Part Sociale".

6.3 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales seront identiques excepté dans les cas prévus par ces Statuts ou par la Loi.

6.4 En plus du capital social, il peut être mis en place un compte prime sur lequel toute prime payée sur toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte prime pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de Parts Sociales, conformément à l'article 8, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale.

6.5 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée. Le montant du compte 115 pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de Parts Sociales, conformément à l'article 8, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 7. Augmentation du capital social.** Le capital social pourra être augmenté par une résolution prise par l'Assemblée Générale de la manière requise par les dispositions prévues dans les Statuts, conformément à l'article 13, sous réserve que:

(a) toute augmentation du capital social (a) soit faite proportionnellement entre les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J et (b) doit résulter à ce que chaque associé détienne une part proportionnelle de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C, de Parts Sociales de Catégorie D, de Parts Sociales de Catégorie E, de Parts Sociales de Catégorie F, de Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales de Catégorie H, de Parts Sociales de Catégorie I, et de Parts Sociales de Catégorie J;

(b) toute sous-division d'une catégorie de parts sociales en une nouvelle catégorie de parts sociales doit résulter à ce que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales non divisée détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle catégorie sous-divisée de parts sociales; et

(c) toute combinaison ou agrégation d'une catégorie de parts sociales en une nouvelle catégorie de parts sociales doit résulter à ce que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle, combinée catégorie de parts sociales.

**Art. 8. Réduction du capital social et rachat de parts sociales.**

8.1 Au cours de n'importe quelle année financière, la Société, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise par les dispositions prévues dans les Statuts, conformément à l'article 13, peut réduire le capital social de la Société en autorisant le Conseil à racheter et annuler toute catégorie de parts sociales au Prix de Rachat.

8.2 Le rachat et l'annulation de toute catégorie de Parts Sociales en accord avec l'article 8 est permis sous réserve que (i) une catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en entier, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A et (ii) un tel rachat et annulation de catégorie de Parts Sociales devra être fait dans le sens alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales J et terminant avec la Catégorie de Parts Sociales B).

#### **Art. 9. Parts sociales.**

9.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9.2 En cas d'associé unique, les Parts Sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

9.3 En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées par application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 10. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

#### **Art. 11. Gérants.**

11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

11.2 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il (s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

11.3 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

11.4 Le Conseil de Gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 12. Administration de la société.**

12.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

12.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

12.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

12.4 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6 Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

12.7 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.8 En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Associés.**

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.**

15.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 16. Commissaires.**

16.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

16.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la Réserve Légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Après l'allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, déterminera l'affectation de l'excédent des profits nets annuels. Elle peut décider d'allouer tout ou partie de l'excédent à une réserve ou à une provision, de le reporter à l'année financière suivante ou de le distribuer, avec les profits reportés de d'années financières précédentes, les réserves distribuables ou la prime d'émissions aux associés en tant que dividende.

17.3 Pour chaque année où l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende tiré des profits nets, de la réserve comptable et des réserves disponibles, en ce compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

(a) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux; ensuite

(b) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux; ensuite

(c) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux; ensuite

(d) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux; ensuite

(e) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux; ensuite

(f) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux; ensuite

(g) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux; ensuite

(h) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux; ensuite

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux; et ensuite

(j) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

17.4 Si l'ensemble de la dernière catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, p. ex., initialement la Catégorie de Parts Sociales J) a été racheté et annulé conformément avec l'article 8 au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividende devra être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restante précédente dans le sens alphabétique contraire (e.g., initialement la Catégorie de Parts Sociales I).

#### **Art. 18. Dividendes intérimaires.**

18.1 Le Conseil de Gérance pourra décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires prélevés sur les profits et réserves disponibles à la distribution, incluant la prime d'émission, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et en accord avec l'article 18.

18.2 Le gérant ou le Conseil de Gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

18.3 Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

18.4 L'Assemblée Générale pourra aussi décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires prélevés sur les profits et réserves disponibles à la distribution, incluant la prime d'émission, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et en accord avec l'article 18.

18.5 Les dividendes pourront être payés en dollars américains ou toute autre devise choisie par le Conseil de Gérance et ils pourront être payés en lieu et place comme déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites de toute décision prise par l'Assemblée Générale (si une telle décision existe).

18.6 Les dividendes pourront être payés en nature, en actifs de toute nature, et l'évaluation de ces actifs devra être fixée par le Conseil de Gérance conformément aux méthodes d'évaluation déterminées à sa discrétion.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

19.2 Après paiement de toutes les dettes et toutes les charges contre la Société et de toutes les dépenses de liquidation, le montant net de liquidation devra être distribué aux associés en conformité avec et afin d'obtenir sur une base agréée le même résultat économique que les règles de distribution mise en place pour les distributions de dividendes.

**Art. 20. Général.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### **Art. 21. Définition.**

"Statuts" a le sens qui lui est donné à l'article 1;

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés), augmentés de (i) toute réserve librement distribuable (en ce compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission), et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée ou annulée mais réduite par (a) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées), et (b) toutes sommes devant être placées dans les réserve(s) tel que requis par la Loi ou les Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les comptes intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double comptage), tel que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + L)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible;

PN = profits nets (en ce compris les réserves distribuables);

R = toute réserve distribuable (en ce compris la réserve de prime d'émission);

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liée à la classe de parts sociales devant être annulée;

P = pertes (en ce compris les pertes reportées);

RL = toutes sommes devant être placées dans les réserve(s) tel que requis par la loi concernant les Sociétés Commerciales ou les Statuts;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société;

"Parts Sociales de Catégorie A" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie B" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie C" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie D" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie E" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie F" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie G" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie H" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie I" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Parts Sociales de Catégorie J" a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1;

"Société" a le sens qui lui est donné à l'article 1;

"Assemblée Générale" signifie l'assemblée générale des associés de la Société;

"Comptes Intérimaires" signifient les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires correspondant;

"Date de Comptes Intérimaires" signifie la date ne précédant par huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales correspondante;

"Loi" a le sens qui lui est donné à l'article 1;

"Réserve Légale" a le sens qui lui ait donné à l'article 17.1;

"Prix de Rachat" signifie le prix déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires correspondant et qui ne doit pas excéder le Montant Disponible; et

"Parts Sociales" a le sens qui lui est donné à l'article 6.2."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement six mille huit cents euros (EUR 6.800.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34136. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178101/703.

(150198221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

#### **Anfa II France S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 672.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.573.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

ANFA II HOLDING S.à.r.l., a private limited liability company, with a share capital of fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.195.558 (the "Appearing Party").

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Appearing Party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of ANFA II France S.à.r.l, a private limited liability company with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 19 March 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, issue number 1200, on the 8<sup>th</sup> May 2015 and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 195.573 (the “Company”).

II. That the twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Creation of five classes of special shares to be named Class A, Class B, Class C, Class D, Class E Shares and whose respective rights will be as set out in the articles of association of the Company (the “Articles”) to be amended and restated as per the items 4 and following of this agenda;

2. Increase of the share capital by six hundred and sixty thousand Euro (EUR 660,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of six hundred and seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 672,500.-) by the issuance of an aggregate number of six hundred and sixty thousand (660,000) Specific Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the “New Shares”);

3. Subscription and payment of the New Shares;

4. Amendment and restatement of article 6.1 of the Articles;

5. Amendment and restatement of article 8 of the Articles;

6. Amendment and restatement of article 19 of the Articles;

7. Amendment and restatement of article 20 of the Articles;

8. Power.

The Appearing Party, represented as stated above, has requested, in its quality of Sole Shareholder of the Company, the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create five new classes of shares, namely the class A (the “Class A Shares”), the class B shares (the “Class B Shares”), the class C shares (the “Class C Shares”), the class D shares (the “Class D Shares”) and the class E shares (the “Class E Shares”), and to convert the 12,500 current shares of the Company into 12,500 Class A Shares, with a nominal value of EUR 1.-.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of six hundred and sixty thousand Euro (EUR 660,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of six hundred and seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 672,500.-) by the issuance of an aggregate number of six hundred and sixty thousand (660,000) new Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash and a contribution in kind.

#### *Subscription - Payment*

There now appears Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde (the “Proxy Holder”), acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder declares to subscribe all the New Shares in the name and on behalf of the Sole Shareholder representing a total amount of six hundred and sixty thousand Euro (EUR 660,000.-) and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash of two hundred and forty thousand Euro (EUR 240,000.-) (the “Contribution in Cash”) and a contribution of claims held by the Appearing Party against the Company amounting to four hundred and twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) (the “Contributed Claims”).

The total amount of the Contribution in Cash has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

#### *Report of the managers of the company*

The report of the managers of the Company dated 3 June 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as

managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Thereupon, the Appearing Party resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot all the New Shares to the Sole Shareholder.

*Effective implementation of the contributions*

The Sole Shareholder, prenamed, through the Proxy Holder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Contributed Claims to be contributed and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- no legal or natural person other himself is entitled to any rights as to the Contributed Claims;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the contribution of the Contributed Claims and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate Article 6.1 of the Articles so that it can be read as follows:

**“ Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at six hundred and seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 672,500.-) divided into:

- (i) six hundred and seventy-two thousand (672,500) class A shares (the “Class A Shares”), and
  - (ii) if later issued, class B shares (the “Class B Shares”), class C shares (the “Class C Shares”), class D shares (the “Class D Shares”) and class E shares (the “Class E Shares”),
- each having a par value of one euro (EUR 1.-).

6.2 The Class A, B, C, D and E shares are collectively referred to as the “Shares” and the A, B, C, D and E share classes are collectively referred to as the “Shares Classes” or individually a “Share Class”.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate Article 7 of the Articles, so that it can be read as follows:

**Art. 7. Share premium account.** In addition to the share capital, the Company may create share premium accounts (hereinafter a “Share Premium Account”) for each Share Class. Share Premium Accounts shall collect the share premium paid with respect to the Share Classes and on which the shareholder has an exclusive right. The Share Premium Accounts are at the shareholders’ free disposal.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate article 8 of the Articles, so that it can be read as follows:

**Art. 8. Shareholders’ rights.**

8.1 In compliance with the present article of associations, the Company shall issue Shares, which all together represent the shares of the Company, whose shareholders are named the Shareholders.

8.2 The Shares are distinguished between five Share Classes. To each Share Class corresponds a specific target investment (the “Target Investment”) and a special investment policy determined by the Sole Manager or the Board of Managers. Proceeds pertaining to the issuance of any Share Class as any other proceed (such as income, dividend, capital gain, yield deriving from the Targeted Investment) pertaining to each Share Class (hereinafter defined as the “Proceeds”) shall be invested in accordance with the corresponding special investment policy.

8.3 The Company shall also have for each Share Class free disposable reserve accounts (each hereinafter each a “Free Reserve Account”), upon which the shareholders of the same Share Class has an exclusive right. The Free Reserve Accounts are the Shareholder’s free disposal in compliance with the legal provisions and the articles of association.

8.4 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with Article 20.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate article 19 of the Articles, so that it can be read as follows:

**Art. 19. Management Accounts, Annual accounts and annual general meeting of shareholders.**

19.1 For each Share Class, the Sole Manager or the Board of Manager shall draw up management accounting that at least keeps record into the accounts of the Company of (i) Proceeds, (ii) the use that have been made of Proceeds (more specifically in connection with the Target Investment or with any other assets that pertains to the related Share Class), and of (iii) all fees allocated to the Target Investment linked with the Share Class. The net asset value of each Share Class

(hereinafter the “Net Asset Value”) is computed by summing up the value of the Target Investment any other asset of any kind or nature linked with the related Share Class and by reducing any and all liabilities linked with the related Share Class, such as, notably, the loans, liabilities for management services and tax fee.

19.2 If an asset derives from an other asset due to a swap of assets, a merger, a contribution in kind or any similar operation, such derived asset shall be recorded in the accounts of the Company as an asset of the same Share Class as the asset it is deriving from. After each reassessment of an asset, the increase or decrease of value shall be recorded for the related Share Class.

19.3 At the end of each accounting year, the Company’s accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

19.4 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

19.5 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.6 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

#### *Seventh resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate article 20 of the Articles, so that it can be read as follows:

#### **Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.**

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the Shareholders. The sole shareholder or the Shareholders shall distribute profits as set out in the present article.

20.4. Every Share Class entitle its shareholders to receive any and all profits of the Company that are deriving from the Target Investment linked to that Share Class under the conditions determined by the Sole Manager or the Board of Managers.

20.5. The Company draws up every year for each Share Class a specific profit and loss account (hereinafter the “Specific Profit and Loss Account”), that computes for each Share Class the profits and losses related to the corresponding Target Investment, so that each Specific Profit and Loss Account takes only into account the incomes and expenses relating to the Target Investment to which the Share Class corresponds. Any and all incomes and expenses related to a Target Investment shall be credited or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

20.6 The credit balance of each Specific Profit and Loss Account shall be allocated to the corresponding Free Reserve Account. If and as long as the legal reserve shall be constituted or increased by the Company during an accounting year, each credit balance of the Specific Profit and Losses Account shall be allocated to the legal reserve, as much as possible, according to a ratio between this credit balance and the global amount of profits recorded in the annual accounts. If and to the extend that the legal reserve should be freely distributable, the free distributable amount shall be allocated to the respective Specific Profit and Loss Accounts out of which the legal reserve has been constituted or increased.

20.7 Dividends can be paid to the shareholder of Shares on basis of their Share Classes. The payment of the dividend to the shareholders of a Share Class may be made from the Share Premium Account, the Free Reserve Account or the Specific Profit and Loss Account that corresponds to the related Share Class. In any case, dividends may be payed or shares may be purchased by the Company only if the Company possess distributable amounts in the meaning of the Law.

20.8 Notwithstanding the previous articles, and on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, the Sole Manager or the Board of Managers may decide, to pay before the end of the accounting year interim dividends for each Share Class to the holders of Shares if the Company possess distributable amounts, provided that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 20 and shall not exceed, if applicable, the profits made since the end of the last accounting year, increased by the profits carried over and the free distributable reserves, but reduced by the losses carried over and the sums that shall be allocated to the legal reserve or any other reserve provided for by the Articles and provided that (ii) any distributed amount that does not correspond to the actually earned profits shall be redeemed by its beneficiary.

#### *Eight resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant an individual power to any manager of the Company and any lawyer or employee from the law firm LUTHER S.A., established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to update the Company’s shares register.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quinze, le quinze octobre,

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

ANFA II HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.558, (la «Partie comparante»);

La Partie comparante était représentée par son mandataire Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La Partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de la société ANFA II France S.à.r.l, une société à responsabilité limitée au un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500), constituée par acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 2015, lequel acte est publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200, le 8 mai 2015 et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.573, (la «Société»).

II. Que les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro,- (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1. Création de cinq classes de parts sociales, à savoir une catégorie A (la «Catégorie A»), une catégorie B (la «Catégorie B»), une catégorie C (la «Catégorie C»), une catégorie D (la «Catégorie D») et une catégorie E (la «Catégorie E»), et conversion des 12.500 parts sociales existantes en 12.500 parts sociales de Catégorie A;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent soixante mille euros (EUR 660.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) réparti en douze mille cinq cents Parts Sociales A au montant de six cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 672,500) par la création et l'émission de six cent soixante mille (660,000) nouvelles parts sociales A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Souscription et libération des Nouvelles Parts émises;

4. Modification et refonte de l'article 6.1 des Statuts;

5. Modification et refonte de l'article 8 des Statuts;

6. Modification et refonte de l'article 19 des Statuts;

7. Modification et refonte de l'article 20 des Statuts;

8. Pouvoirs.

L'Associé Unique a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer cinq catégorie de parts sociales à savoir, la Catégorie A, la Catégorie B, la Catégorie C, la Catégorie d et la Catégorie E et décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent soixante mille euros (EUR 660.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) réparti en douze mille cinq cents parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune au montant de six cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 672,500) par la création et l'émission de six cent soixante mille (660,000) nouvelles parts de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»), entièrement libérée par un apport en numéraire et un apport en nature.

### *Souscription - Libération*

Comparaît alors Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, (le «Mandataire»), susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de six cent soixante mille euros (EUR 660.000) et de les libérer intégralement avec le paiement en numéraire d'un montant de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000.-) («Apport en numéraire») et par l'apport de créances détenue par la Partie comparante sur la Société, d'un montant de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000.-), (les «Créances Apportées»).

Le montant total de l'Apport en numéraire a été entièrement payé numéraire et est désormais à la disposition de la Société.

### *Rapport des gérants de la société*

Le rapport du Conseil de Gérance de la Société établi en date du 3 juin 2015 et joint au présent acte atteste que les gérants de la Société, confirmant avoir été informés précédemment de l'étendue de leurs responsabilités, tenus selon la loi en leurs qualités de gérants de la Société à la suite de l'apport en nature décrit ci-avant, exprime formellement leur accord quant à la description et l'évaluation qui est en faite et confirme la validité de la souscription et de la libération.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à l'Associé Unique.

### *Réalisation effective des apports*

L'Actionnaire Unique, prénommé, représenté par son mandataire, déclare que:

- il est le propriétaire sans restriction des Créances Apportées et possède le pouvoir d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- aucune personne morale ou physique autre que lui-même ne détient de droit sur les Créances Apportées;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer l'apport des Créances Apportées et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 6.1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à six-cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 672.500.-) représenté par:

(i) six-cent soixante-douze mille cinq cents (672.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); et

(ii) sous réserve qu'elles soient ultérieurement émises, par des parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), des parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), des parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») et des parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

6.2 Les Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D et E sont ensemble désignées comme les «Parts Sociales» et les classes A, B, C, D et E de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les «Classes de Parts Sociales» ou une «Classe de Parts Sociales».

### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 7 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** En plus du capital social, la Société pourra créer des comptes de prime d'émission (chacun ci-après un «Compte de Prime d'Emission») pour chaque Catégorie de Parts Sociales. Les Comptes de Prime d'Emission recueilleront toute prime d'émission payée en fonction des Catégories de Parts Sociales sur lesquels les associés ont un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés.

### *Cinquième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 8 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

### **Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Conformément aux présents statuts, la Société peut émettre des Parts Sociales, lesquelles représentent ensemble les parts sociales de la Société, dont les détenteurs sont dénommés les Associés.

8.2 Les Parts Sociales se répartissent en cinq Catégorie de Parts Sociales. À chaque Catégorie de Parts Sociales correspond un investissement visé spécifique («l'Investissement Visé») et une politique d'investissement spéciale établie par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, gain en capital intérêt provenant de l'Investissement Visé) relatifs à chaque Catégorie de Parts Sociales (tous ensemble ci-après les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement correspondante.

8.3 La Société aura également pour chaque Catégorie de Parts Sociales des comptes de réserves disponibles (chacun, ci-après un «Compte de Réserve»), sur lesquels les détenteurs de Parts Sociales relatif au Compte de Réserve concerné ont un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des Associés dans les limites prévues par la loi et les dispositions des présents statuts.

8.4 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

#### *Sixième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 19 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

### **Art. 19. Comptes analytiques, Comptes annuels et assemblée générale annuelle.**

19.1 Pour chaque Catégorie de Parts Sociales, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance établira des comptes analytiques, lesquelles conserveront notamment la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pou n'ait être relatif a la Catégorie de Parts Sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Catégorie de Parts Sociales. La valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie de Parts Sociales (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à chaque Catégorie de Parts Sociales et en déduisant tout le passif lié à cette chaque Catégorie de Parts Sociales tel que notamment les prêts, engagements pour services administratifs et généraux, charges fiscales.

19.2 Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, de la fusion, d'un apport en nature ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Catégorie de Parts Sociales que les actifs dont il est dérivé. À chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

19.3 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.4 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.5 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.6 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

#### *Septième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 20 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

### **Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.**

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés. L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes conformément aux dispositions du présent article.

20.4 Chaque Parts Sociales confère à leur(s) détenteur(s) le droit de participer aux profits de la Société découlant de l'Investissement Visé, lié à ladite Catégorie de Parts Sociales dans les conditions déterminées par le gérant unique ou du Conseil de Gérance.

20.5 La Société établit chaque année pour chaque Catégorie de Parts Sociales un compte de résultat spécifique (ci-après le «Compte de Résultat Spécifique»), lequel détermine pour chaque Catégorie de Parts Sociales les profits et pertes attribuables à l'Investissement Visé correspondant, de telle sorte que chaque Compte de Résultat Spécifique ne tient compte que des revenus et dépenses se rapportant à l'Investissement Visé auquel la Catégorie de Parts Sociales correspond. Toutes les revenus et dépenses liés à un Investissement Visé doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

20.6 Le solde créditeur de chaque Compte de Résultat Spécifique devra être alloué au Compte de Réserve correspondant. Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, chaque solde créditeur d'un Comptes de Résultat Spécifique doit être affectés à la réserve légale, et dans la mesure du possible, selon un pourcentage résultant du rapport entre ce solde créditeur et l'ensemble des profits inscrits aux comptes annuels. Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

20.7 Des dividendes peuvent être versés aux détenteurs de Parts Sociales en fonction de la Catégorie de Parts Sociales. Le versement des dividendes aux détenteurs d'une Catégorie de Parts Sociales peut être opéré à partir du Compte de Prime d'Emission, du Compte de Réserve ou du Compte de Résultat Spécifique qui correspond à la Catégorie de Parts Sociales concernée. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

20.8 Nonobstant les dispositions précédentes, et sur la base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, peut décider de payer avant la fin de l'année sociale des dividendes intérimaires sur chaque Catégorie de Parts Sociales aux détenteurs de Parts Sociales si la Société dispose à ce moment de fonds disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 20 et ne doit pas dépasser, le cas échéant, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et les sommes devant être allouées à la réserve légale ou tout autre réserve établie par les Statuts et que (ii) tout somme distribuée qui ne correspond pas aux profits en fait réalisés doit être remboursée par son bénéficiaire.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir individuel à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout avocat ou employé de l'étude LUTHER S.A., établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015178060/377.

(150198627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

### **PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 172.609.350,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- PCC Luxembourg Holdings LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3701404 ("PCC Lux LLC"), holding 10 (ten) unlimited corporate interests of the Partnership (as defined below), with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "Unlimited Partner");

- Precision Castparts Corp., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Oregon, United States of America, with principal place of business at 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Oregon under number 057491-14 ("PCC"), holding 8,660,111 (eight million six hundred sixty thousand one hundred eleven) limited corporate interests of the Partnership (as defined below), with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "First Limited Partner"); and

- Wyman-Gordon Forgings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2111439 ("WG US"), holding 6,228,144 (six million two hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four) limited corporate interests of the Partnership (as defined below), with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "Second Limited Partner" and together with the First Limited Partner, the "Contributors" and together with the Unlimited Partner, the "Partners"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the partners of PCC Luxembourg Holdings S.C.S., a Luxembourg common limited partnership ("société en commandite simple"), having its registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 September 2003 and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") ("Mémorial C") number 1078, dated 16 October 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.833 (the "Partnership").

The Partnership agreement has been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 21 March 2014 and published in the Mémorial C number 1453, dated 5 June 2014.

II.- The 14,888,265 (fourteen million eight hundred eighty-eight thousand two hundred sixty-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, divided into 10 (ten) unlimited shares and 14,888,255 (fourteen million eight hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-five) limited shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the Partnership's capital by an amount of EUR 23,726,700 (twenty-three million seven hundred twenty-six thousand seven hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 148,882,650 (one hundred forty-eight million eight hundred eighty-two thousand six hundred fifty Euro) to EUR 172,609,350 (one hundred seventy-two million six hundred nine thousand three hundred fifty Euro) by the issuance of 2,372,670 (two million three hundred seventy-two thousand six hundred seventy) new limited corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;
3. Subscription and payment by the contributors of the new limited corporate interests by way of contributions in kind;
4. New composition of the shareholding of the Partnership;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Partnership; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is unanimously resolved that the Partners waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Partners within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is unanimously resolved to increase the Partnership's capital by an amount of EUR 23,726,700 (twenty-three million seven hundred twenty-six thousand seven hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 148,882,650 (one hundred forty-eight million eight hundred eighty-two thousand six hundred fifty Euro) to EUR 172,609,350 (one hundred seventy-two million six hundred nine thousand three hundred fifty Euro) by the issuance of:

(i) 1,380,182 (one million three hundred eighty thousand one hundred eighty-two) new limited corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "First New Limited Corporate Interests"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "First Contribution"); and

(ii) 992,488 (nine hundred ninety-two thousand four hundred eighty-eight) new limited corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "Second New Limited Corporate Interests" and together with the First New Limited Corporate Interests referred to as the "New Limited Corporate Interests"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Second Contribution" and together with the First Contribution referred to as the "Contributions").

*Third resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Limited Corporate Interests through the Contributions as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributors, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, by virtue of proxies given under private seal, who declare to subscribe to the New Shares as follows:

First Limited Partner: Subscription of all the First New Limited Corporate Interests; and

Second Limited Partner: Subscription of all the Second New Limited Corporate Interests.

The New Limited Corporate Interests have been fully paid up by the Contributors through the Contributions as described below.

*Description of the Contributions*

The subscription price paid by the Contributors as consideration for the New Limited Corporate Interests consist in:

First Contribution: The beneficial ownership in the share capital of AFT EUROPA - Fém Formáló Technológia Kft., a one man limited company organized and existing under the laws of Hungary, having its registered office at H-2651 Rétság, Ipari Park 5, Hungary ("AFT Europa KFT"), representing 58.17% (fifty-eight point seventeen percent) of the share capital of AFT Europa KFT; and

Second Contribution: The beneficial ownership in the share capital of AFT Europa KFT, representing 41.83% (forty-one point eighty-three percent) of the share capital of AFT Europa KFT.

*Valuation*

The fair market value of each of the Contributions is as follows:

First Contribution: Fair market value of EUR 13,801,820 (thirteen million eight hundred one thousand eight hundred twenty Euro), being the EUR equivalent of USD 15,483,305 (fifteen million four hundred eighty-three thousand three hundred five United States Dollars) using the USD/EUR exchange rate of 0.8914 as published on www.oanda.com on 7 October 2015 (the "Exchange Rate"); and

Second Contribution: Fair market value of EUR 9,924,880 (nine million nine hundred twenty-four thousand eight hundred eighty Euro), being the EUR equivalent of USD 11,134,034 (eleven million one hundred thirty-four thousand thirty-four United States Dollars) using the Exchange Rate.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contributions has been given to the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Partnership is now composed of:

Unlimited Partner: 10 (ten) corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

First Limited Partner: 10,040,293 (ten million forty thousand two hundred ninety-three) corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each; and

Second Limited Partner: 7,220,632 (seven million two hundred twenty thousand six hundred thirty-two) corporate interests with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Partnership's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6. Company Capital.** The Company's capital is set at one hundred seventy-two million six hundred nine thousand three hundred fifty Euros (EUR 172,609,350) divided into seventeen million two hundred sixty thousand nine hundred thirty-five (17,260,935) shares of ten Euros (EUR 10) each, themselves divided into ten (10) shares for the unlimited shareholder(s) ("commandité(s)"), seventeen million two hundred sixty thousand nine hundred twenty-five (17,260,925) shares for the limited shareholder(s) ("commanditaire(s))."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PCC Luxembourg Holdings LLC, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3701404 («PCC Lux LLC»), détenant 10 (dix) parts «de commandités» de la Société (telle que définie ci-après), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (l'«Associé Commandité»);

- Precision Castparts Corp., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat d'Oregon, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat d'Oregon sous le numéro 057491-14 («PCC»), détenant 8.660.111 (huit millions six cent soixante mille cent onze) parts «de commanditaires» de la Société (telle que définie ci-après), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (le «Premier Associé Commanditaire»); et

- Wyman-Gordon Forgings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2111439 («WG US») détenant 6.228.144 (six millions deux cent vingt-huit mille cent quarante-quatre parts «de commanditaires» de la Société (telle que définie ci-après), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (le «Second Associé Commanditaire» et ensemble avec le Premier Associé Commanditaire, les «Apporteurs» et ensemble avec l'Associé Commandité, les «Associés»),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ces procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de PCC Luxembourg Holdings S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 septembre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») sous le numéro 1078, daté du 16 octobre 2003 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.833 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 21 mars 2014 et publié au Mémorial C numéro 1453, daté du 5 juin 2014.

II.- Les 14.888.265 (quatorze millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-cinq) parts de la Société ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, divisées en 10 (dix) parts pour les associés commandités et 14.888.255 (quatorze millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-cinq) parts pour les associés commanditaires, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 23.726.700 EUR (vingt-trois millions sept cent vingt-six mille sept cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 148.882.650 EUR (cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros) à 172.609.350 EUR (cent soixante-douze millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros) par l'émission de 2.372.670 (deux millions trois cent soixante-douze mille six cent soixante-dix) nouvelles parts pour les associés commanditaires, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;

3. Souscription et paiement par les apporteurs des nouvelles parts pour les associés commanditaires par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 23.726.700 EUR (vingt-trois millions sept cent vingt-six mille sept cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 148.882.650 EUR (cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros) à 172.609.350 EUR (cent soixante-douze millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros) par l'émission de:

(i) 1.320.182 (un million trois cent vingt mille cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts pour les associés commanditaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Premières Nouvelles Parts de Commanditaires»), devant être libérées au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le «Premier Apport»); et

(ii) 992.488 (neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts pour les associés commanditaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Secondes Nouvelles Parts de Commanditaires») et ensemble avec les Premières Nouvelles Parts de Commanditaires, les «Nouvelles Parts de Commanditaires»), devant être libérées au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le «Second Apport» et ensemble avec le Premier Apport désigné les «Apports»).

#### *Troisième résolution*

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts de Commanditaires au moyen des Apports tels que décrits ci-dessous.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Interviennent alors les Apporteurs, ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao, en vertu de procurations données sous seing privé, qui déclarent souscrire aux Nouvelles Parts de Commanditaires comme suit:

Premier Associé Commanditaire: Souscription de toutes les Premières Nouvelles Parts de Commanditaires; et

Second Associé Commanditaire: Souscription de toutes les Secondes Nouvelles Parts de Commanditaires.

Les Nouvelles Parts de Commanditaires ont été entièrement libérées par les Apporteurs au moyen des Apports tels que décrits ci-dessous.

#### *Description des Apports*

Le prix de souscription payé par les Apporteurs en considération des Nouvelles Parts de Commanditaires consiste en:

Premier Apport: Le droit de propriété dans le capital social de AFT EUROPA - Fém Formáló Technológia Kft., une société unipersonnelle à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Hongrie, ayant son siège social sis H-2651 Rétság, Ipari Park 5, Hongrie («AFT Europa KFT»), représentant 58,17% (cinquante-huit virgule dix-sept pour cent) du capital social de AFT Europa KFT; et

Second Apport: Le droit de propriété dans le capital social de AFT Europa KFT, représentant 41,83% (cinquante-huit virgule dix-sept pour cent) du capital social de AFT Europa KFT.

#### *Évaluation*

La juste valeur de marché de chacun des Apports est la suivante:

Premier Apport: Juste valeur de marché de 13.801.820 EUR (treize millions huit cent un mille huit cent vingt Euros), étant l'équivalent EUR de 15.483.305 USD (quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinq Dollars américains), sur base du taux de change de 0,8914 tel que publié sur [www.oanda.com](http://www.oanda.com) le 7 octobre 2015 (le «Taux de Change»); et

Second Apport: Juste valeur de marché de 9.924.880 EUR (neuf millions neuf cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt Euros), étant l'équivalent EUR de 11.134.034 USD (onze millions cent trente-quatre mille trente-quatre Dollars américains), sur base du Taux de Change.

#### *Preuve de l'existence des Apports*

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

Associé Commandité: 10 (dix) parts de commandité d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;  
Premier Associé Commanditaire: 10.040.293 (dix millions quarante mille deux cent quatre-vingt-treize) parts de commanditaire d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune; et  
Second Associé Commanditaire: 7.220.632 (sept millions deux cent vingt mille six cent trente-deux) parts de commanditaire d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune; et

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été intégralement libérés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à cent soixante-douze millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros (EUR 172.609.350) divisées en dix-sept millions deux cent soixante mille neuf cent trente-cinq (17.260.935) parts de dix Euros (10 EUR) chacune, elles-mêmes divisées en dix (10) parts pour le(s) associé(s) commandité (s) et en dix-sept millions deux cent soixante mille neuf cent vingt-cinq (17.260.925) parts pour le(s) associé(s) commanditaire(s)».

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé en-tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015178651/265.

(150198698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Casual Dining Group, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.190.

Les comptes annuels au 31 Mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Casual Dining Group

Represented by Casual Dining Group GP

F. Rota / S. Atchia

*Director A / Director B*

Référence de publication: 2015179608/14.

(150199556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**Elvoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.165.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of October.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Docler Investments S.à r.l., (formerly Docler Property S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated in Luxembourg, having its registered office at 44 Avenue John F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.193,

Hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of proxy given under private seal; and

- Mr. Karoly Papp, a Hungarian citizen with passport number BB9157786, with address at 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg,

Hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of proxy given under private seal; and

together referred as the “Shareholders”.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- she/they is/are the shareholders holding together all the shares representing the entire share capital of Elvoline S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.165 (hereafter referred to as the “Company”), incorporated by a deed of notary Maître Francis Kessler, then notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 March 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°1596 dated 20 June 2014, page 76595 (the “Incorporation Deed”). The Company’s articles of incorporation (the “Articles”) have been amended once since that date, namely on 25<sup>th</sup> of September 2014.

- she/they recognize being fully informed of the resolutions to be taken and have decided to vote on all items of the following agenda:

1. Amendment of the corporate object of the Company, and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company’s purpose is both in Luxembourg and abroad, to trade in the field of the tourism and Information technology (IT) based travel trade solutions, the creation and organization of trips, the cooperation with travel agencies, all activities of a tour operator and activities related to the organization and marketing of package tours, organization of individual and group trips or other cultural or sports events, online booking services and delivery of aircraft tickets or other transport tickets, booking of accommodations, and other travel-related services, such as guided tours, car rentals, etc.;

The Company can also arrange all hotel and restaurant services and represent all firms, Luxembourg or foreign companies or organizations with similar purposes.

The Company can provide the above services either for any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary or for third parties and their consumers, on online interfaces and as an online travel agency and tour operator.

The Company may also provide and/or take participation in the booking of other services and activities related to travelling, and with regards to the travel agency services, the Company may contract with third parties to use and license from third parties hotel and travel-service databases. The Company also intends to develop its own database for the same purpose.

The object of the Company is also (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The Company may establish both in Luxembourg and abroad all offices, agencies, branches and / or secondary offices."

## 2. Miscellaneous.

- consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend the corporate object of the Company and as a consequence, to amend Article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**“ Art. 3. Corporate object.** The Company’s purpose is both in Luxembourg and abroad, to trade in the field of the tourism and Information technology (IT) based travel trade solutions, the creation and organization of trips, the cooperation with travel agencies, all activities of a tour operator and activities related to the organization and marketing of package tours, organization of individual and group trips or other cultural or sports events, online booking services and delivery of aircraft tickets or other transport tickets, booking of accommodations, and other travel-related services, such as guided tours, car rentals, etc.;

The Company can also arrange all hotel and restaurant services and represent all firms, Luxembourg or foreign companies or organizations with similar purposes.

The Company can provide the above services either for any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary or for third parties and their consumers, on online interfaces and as an online travel agency and tour operator.

The Company may also provide and/or take participation in the booking of other services and activities related to travelling, and with regards to the travel agency services, the Company may contract with third parties to use and license from third parties hotel and travel-service databases. The Company also intends to develop its own database for the same purpose.

The object of the Company is also (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The Company may establish both in Luxembourg and abroad all offices, agencies, branches and / or secondary offices."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

### ONT COMPARU:

- Docler Investments S.à r.l., (anciennement Docler Property S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Lu-

xembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180.193, Ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- M. Karoly Papp, un citoyen hongrois, avec le numéro de passeport BB9157786, avec adresse à 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg,

Ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé,

tous deux ci-après désignés comme les «Associés».

Les dites procurations après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La/les partie(s) comparante(s), représentée(s) comme décrit ci-dessus, a/ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elle(s) représente(nt) les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société Elvoline S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.165 (ci-après désignée comme la «Société»), constituée suivant acte reçu par devant le susdit notaire Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2014, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association n°1596 en date du 20 juin 2014, page 76595 (ci-après l'«Acte Constitutif de Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés une fois depuis cette date, à savoir le 25 septembre 2014.

- Elle(s) a/ont reconnu être dûment informée(s) des résolutions à prendre et a/ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

1. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce dans le domaine du tourisme et des solutions commerciales de voyages basées sur les nouvelles technologies, la création et l'organisation des voyages, la coopération avec des agences de voyages, toutes activités de tour-opérateur et activités relatives à l'organisation et la commercialisation de voyages à forfait, l'organisation de voyages individuels ou collectifs ou d'autres événements culturels ou sportifs, les services de réservation en ligne et délivrance de billet d'avions ou autres titres de transport, réservation d'accommodations et autres services liés aux voyages, tels que visites guidées, location de voitures, etc.;

La Société pourra également organiser tous services hôteliers et de restauration et représenter toutes firmes, compagnies ou organismes luxembourgeois ou étrangers ayant un objet similaire.

La société pourra fournir les services précités pour toute société holding, filiale ou entité affiliée, ainsi que pour des parties tiers et leurs consommateurs, sur des interfaces et comme agence de voyage en ligne et tour-opérateur.

La Société peut également fournir et/ou participer à la réservation d'autres services et activités liés aux voyages, et en ce qui concerne les services d'agence de voyage, la Société peut contracter avec des parties tiers pour l'utilisation en général ou sur la base des licences des bases de données d'hôtels et services de voyage. La Société entend développer sa propre base de données aux mêmes fins.

L'objet de la Société est également (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

La Société pourra établir tant au Luxembourg qu'à l'étranger tous bureaux, agences, succursales et/ou sièges secondaires».

## 2. Divers.

- en conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce dans le domaine du tourisme et des solutions commerciales de voyages basées sur les nouvelles technologies, la création et l'organisation des voyages, la coopération avec des agences de voyages, toutes activités de tour-opérateur et activités relatives à l'organisation et la commercialisation de voyages à forfait, l'organisation de voyages individuels ou collectifs ou d'autres événements culturels ou sportifs, les services de réservation en ligne et délivrance de billet d'avions ou autres titres de transport, réservation d'accommodations et autres services liés aux voyages, tels que visites guidées, location de voitures, etc.;

La Société pourra également organiser tous services hôteliers et de restauration et représenter toutes firmes, compagnies ou organismes luxembourgeois ou étrangers ayant un objet similaire.

La société pourra fournir les services précités pour toute société holding, filiale ou entité affiliée, ainsi que pour des parties tiers et leurs consommateurs, sur des interfaces et comme agence de voyage en ligne et tour-opérateur.

La Société peut également fournir et/ou participer à la réservation d'autres services et activités liés aux voyages, et en ce qui concerne les services d'agence de voyage, la Société peut contracter avec des parties tiers pour l'utilisation en général ou sur la base des licences des bases de données d'hôtels et services de voyage. La Société entend développer sa propre base de données aux mêmes fins.

L'objet de la Société est également (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

La Société pourra établir tant au Luxembourg qu'à l'étranger tous bureaux, agences, succursales et/ou sièges secondaires».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des personnes comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015178294/245.

(150198636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Paw Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.520.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK 43487,

here represented by Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Paw Luxco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159520, having a current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on 25 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 June 2011, number 1243. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 2 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 October 2011, number 2407.

The appearing party representing the entire share capital deliberates on the following agenda:

*Agenda*

1. Creation of two categories of managers who shall be referred to as class A managers and class B managers.
2. Replacement and restatement of articles 12 to 18 of the Company's articles of association in order to reflect, among others, the creation of the classes of managers.
3. Subsequent renumbering of the Company's articles of association.
4. Appointment of Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., Mr. Vijay Bharadia and Ms. Claire Gerault as class B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.
5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the appearing party takes and requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to create two categories of managers who shall be referred to as class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") and that the Company will henceforth be managed by a board of managers composed of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

*Second Resolution*

Subsequently, the sole shareholder of the Company resolves to replace and restate articles 12 to 18 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) manager of class A (the "Class A Manager") and one (1) manager of class B (the "Class B Manager").

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or to the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, to the

extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their class, their remuneration and term of office.

The managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 14.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 15.** The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16.** The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager vote in favour of such decision and in case of equality of votes, no manager including without limitation the chairman, if any, shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore (if applicable), or by any Class A Manager with any Class B Manager, or by any person appointed to that effect by the board of managers of the Company. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore (if applicable), or by any Class A Manager with any Class B Manager or by any person appointed to that effect by the board of managers of the Company.

The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B

Manager or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers or the Company within the limits of such authorisation”.

#### *Third Resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company resolves that former articles 15 to 25 of the articles of association of the Company shall be renumbered into articles 19 to 29 of the articles of association of the Company.

#### *Fourth Resolution*

The sole shareholder of the Company resolves that the current sole manager, being Mr. Tony Whiteman, shall henceforth be a Class A Manager and further resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period:

- Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, registered with Secretary of State of the State of Delaware under number 5334735, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, as Class B Manager of the Company;

- Mr. Vijay Bharadia, born in Nairobi, Kenya, on 13 April 1967, professionally residing at 40 Berkeley Square, London W1J 5AL United Kingdom, as Class B Manager of the Company; and

- Ms. Claire Gérard, born in Saint André-Les-Vergers, France, on 29 May 1981, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

#### *Fifth Resolution*

Following the present meeting, the sole shareholder of the Company resolves to confirm the new composition the board of managers of the Company which will be henceforth composed as follows:

- Mr. Tony Whiteman, Class A Manager;
- Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., Class B Manager;
- Mr. Vijay Bharadia, Class B Manager; and
- Ms. Claire Gérard, Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistré au Registre de Exempted Limited Partnership sous le numéro WK 43487,

ici représentée par Mme Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'unique associée de Paw Luxco S.à r.l (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159520, ayant un capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 9 juin 2011, sous le numéro 1243. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 2 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 7 octobre 2011, sous le numéro 2407.

La comparante représentant la totalité du capital social délibère sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux classes de gérants qui doivent être désignés comme gérants de classe A et gérants de classe B.

2. Remplacement et refonte des articles 12 à 18 des statuts de la Société afin de refléter, entre autres, la création des classes de gérants.

3. Renumérotation consécutive des statuts de la Société.

4. Nomination de Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., Mr. Vijay Bharadia et Mme Claire Gerault comme gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéfinie.

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point de l'ordre du jour, la comparante prend et exige du notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique de la Société décide de créer deux classes de gérants qui doivent être désignés comme gérants de classe A (les «Gérants de Catégorie A») et gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et la Société sera dorénavant gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

*Deuxième Résolution:*

En conséquence, l'associé unique de la Société décide de remplacer et reformuler les articles 12 à 18 des statuts de la Société qui doivent dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 12.** la Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et un (1) gérant de classe B (le «Gérant de Classe B»).

Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit être interprétée comme une référence aux Gérants de Classe A et/ou aux Gérants de Classe B, selon le contexte et le cas échéant. Si la Société est gérée par un gérant, dans la mesure du possible, et où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts, à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui doit déterminer leur classe, leur rémunération et leur mandat.

Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 14.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés

**Art. 15.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de réunion. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être omis dans le cas de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante. Aucun préavis ne sera requis pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun préavis ne sera requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une telle réunion et ont renoncé à toute exigence de convocation, ou dans le cas de résolutions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 16.** le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Il pourra aussi choisir un secrétaire, qui pourra ne pas être un gérant et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président, le cas échéant, devra présider toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant comme président pro tempore par vote ou par la majorité présente à une telle réunion.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant un autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie de la nomination étant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais pas tous ses collègues.

Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement sur une base continue et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion à condition toutefois qu'au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B votent en faveur d'une telle décision et dans le cas d'une équité des votes, aucun gérant y compris, sans limitation, le président, le cas échéant, n'aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire pour exprimer son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Le gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 17.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président pro tempore (le cas échéant), ou par tout Gérant de Classe A avec tout Gérant de Classe B, ou par toute personne désignée à cet effet par le conseil de gérance de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans des procédures judiciaires ou non, doivent être signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président pro tempore (le cas échéant), ou par tout Gérant de Classe A avec tout Gérant de Classe B ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance de la Société.

Les décisions du gérant unique doivent être consignées dans des procès-verbaux qui doivent être signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le gérant unique.

**Art. 18.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, (ii) si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A avec tout Gérant de Classe B ou (iii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle un tel pouvoir de signature peut avoir été délégué par le conseil de gérance ou la Société dans les limites d'une telle autorisation.»

*Troisième Résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide que les anciens articles 15 à 25 des statuts de la Société seront renumérotés en articles 19 à 29 des statuts de la Société.

*Quatrième Résolution:*

L'associé unique de la Société décide que l'actuel gérant unique, M. Tony Whiteman, sera dorénavant un Gérant de Classe A et décide de nommer, avec effet immédiat pour une période illimitée:

- Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistré au Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5334735, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, comme Gérant de Classe B de la Société;

- M. Vijay Bharadia, né à Nairobi, Kenya, le 13 Avril 1967, résidant professionnellement au 40 Berkeley Square, London W1J 5AL Royaume-Uni, comme Gérant de Classe B de la Société; et

- Mme Claire Gérard, née à Saint André-Les-Vergers, France, le 29 Mai 1981, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

*Cinquième Résolution:*

Suivant la présente assemblée, l'associé unique de la Société décide de confirmer la nouvelle composition du conseil de gérance qui sera désormais composé comme suit:

- Mr. Tony Whiteman, Gérant de Classe A;
- Blackstone Capital Partners Holdings Director L.L.C., Gérant de Classe B;
- Mr. Vijay Bharadia, Gérant de Classe B; et
- Ms. Claire Gérard, Gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31911. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177772/274.

(150197609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

---

**Clickbus Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.448.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 269 du 30 janvier 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clickbus Holding I S.à r.l.

Référence de publication: 2015179613/14.

(150200130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CA CRÉE Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4335 Esch-sur-Alzette, 14A, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 80.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Novembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015179623/10.

(150199658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179624/10.

(150200057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 790 du 28 juillet 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.

Référence de publication: 2015179632/14.

(150200422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Centro Europa Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

—  
*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 09 octobre 2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

*Pour Centro Europa Immobilière S.à r.l.*

*Les gérants*

Référence de publication: 2015179637/13.

(150200202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CMH Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.751.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179645/10.

(150199690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CORPORE + SANO Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.834.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015179656/10.

(150200378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**IHV Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.957.

—  
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015179847/14.

(150200146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CP Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 156.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179657/10.

(150199716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**CPR Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 40.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179658/10.

(150199599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**De Fidderer G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8376 Kahler, 21, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 73.011.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179683/10.

(150200013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Durance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 148.611.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURANCE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015179691/11.

(150199061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 201.099.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of October.  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

There appeared:

BC European Capital IX - 1 LP, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at Heritage Hall, La Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, and being registered with Companies House under number LP014057,

represented by Me Laurent Constant, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Gusto S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Gusto S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and secure its obligations and indebtedness by any security interests or otherwise. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for

individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.30 am CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2015.

*Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments
BC European Capital IX - 1 LP . . . . .	12,500	EUR 12,500
Total: . . . . .	12,500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

*Extraordinary decision of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Stefano Ferraresi, manager, born on 13 November 1972 in Cernusco sul Naviglio, Italy, with professional address at 40, Portman Square, GB - W1H 6DA, Londres;

- Mr Nikos Stathopoulos, manager, born on 11 November 1969 in Athens, Greece, with professional address at 62, Sidney St., GB -SW39PS Londres;

- Mr Pierre Stemper, manager, born on 6 December 1970 in Poissy, France, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Ms Christelle Rétif, manager, born on 13 December 1973 in Saint-Germain-en-Laye, France, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg; and

- Mr Naïm Gjonaj, manager, born on 8 October 1973 in Liège, Belgium, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

BC European Capital IX - 1 LP, une société constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au Heritage Hall, La Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY et inscrite au Companies House sous le numéro LP014057,

représentée par Me Laurent Constant, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 20 octobre 2015 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée «Gusto S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gusto S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance et garantir ses obligations et ses dettes au moyen de sûretés ou autrement. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion,

sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
BC European Capital IX - 1 LP . . . . .	12.500	12.500 EUR
Total: . . . . .	12.500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions extraordinaires de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Stefano Ferraresi, gérant, né le 13 novembre 1972 à Cernusco sul Naviglio, Italie, avec adresse professionnelle au 40, Portman Square, GB - W1H 6DA, Londres;

- Monsieur Nikos Stathopoulos, gérant, né le 11 novembre 1969 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 62, Sidney St., GB - SW39PS Londres;

- Monsieur Pierre Stemper, gérant, né le 6 décembre 1970 à Poissy, France, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg; et

- Madame Christelle Rétif, gérante, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain-en-Laye, France, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Naïm Gjonaj, gérant, né le 8 octobre 1973 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et les versions allemande et/ou française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, cette partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CONSTANT, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17886. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178374/344.

(150197868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Daviger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 160.213.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015179680/11.

(150199625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Imcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4515 Differdange, 14, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 156.675.

---

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015179850/14.

(150200125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Elcon Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 174.552.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179701/9.

(150200153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**SFIB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.016.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2015.

*Pour SFIB S.A.*

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L-7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015180142/15.

(150199867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**EDF Sky EuroCore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179713/10.

(150200037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**Entversalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 46.943.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, den 05.11.2015.

Référence de publication: 2015179725/10.

(150200377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**EPX International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179728/9.

(150199926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**F&B International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

R.C.S. Luxembourg B 82.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179739/9.

(150200209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.018.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015179731/10.

(150199906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**ESI Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESI GROUP S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2015179732/11.

(150199668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation S.A.

Référence de publication: 2015179734/10.

(150200283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**F&B International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

R.C.S. Luxembourg B 82.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179740/9.

(150200210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**JB Finco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.954.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

JB FINCO (LUXEMBOURG) S.A R.L.

Anne Boelkow

*Gérant*

Référence de publication: 2015179872/14.

(150199684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Finnshop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait.

R.C.S. Luxembourg B 145.500.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 27. Juli 2015.

Référence de publication: 2015179742/10.

(150200085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Financière Balan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179753/10.

(150200457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.398.

Le Bilan au 30.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179754/10.

(150199585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Gexin Fund I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 162.093.

Le bilan au 30/06/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179769/9.

(150200088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**PC-FIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4531 Obercorn, 174, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180059/9.

(150200162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**PK LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 184.977.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180063/9.

(150199992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Kochco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015179891/11.

(150199828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---